



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 013-211300538-20231004-2023_64_SG-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Octobre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

25 septembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents excusés :

M. Bruno LAQUAY a donné procuration à Mme Ghislaine GUY
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
Mme Emmanuelle AZARD a donné procuration à Mme Françoise CHEROUTE
M. Vincent DAVAL a donné procuration à Mme Hélène GENTE

Absente sans procuration : Marie DUCHER

Secrétaire de séance : Ghislaine GUY

Objet de la délibération : Contrat avec l'éco-organisme ALCOME pour la réduction et le traitement des mégots

2023_64_SG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi anti gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020 ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.541-3, L.541-10 et L.541-10-1 19° ;

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Institutionnelles du 19 septembre 2023 ;

Considérant que la société ALCOME est l'éco-organisme dédié à la réduction des mégots sur la voie publique agréé par l'Etat ;

Considérant le projet de partenariat entre ALCOME et la commune de Mallemort visant à mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre les mégots ;

Considérant que la société ALCOME apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat ;

Considérant que ce partenariat contribuera à relever le défi de la qualité du cadre de vie par des actions de propreté, de santé publique et de préservation de l'environnement ;

La mission d'ALCOME est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Dans ce cadre ALCOME propose de contractualiser avec la commune de Mallemort en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres,

Approuve les termes du contrat-type entre la Commune de Mallemort et ALCOME pour la durée de l'agrément ;

Autorise Madame le Maire à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

